



# L'En'robé

Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°171

## Quelques florilèges

Nous envoyons l'enrobé aux cabinets d'avocats par FAX. L'objectif est d'informer les salarié.e.s de ce qui se passe dans la branche et au niveau interprofessionnel quand ceux-ci sont concerné.e.s. Hormis ces dernières semaines et ce depuis le 5 décembre, le nombre de fax dépasse rarement un par mois en simple recto.

Pourtant certains employeurs en sont irrités et n'hésitent pas à nous faire en retour quelques remarques ou schémas dignes à n'en pas douter de conclusions qu'ils sont capables d'écrire.

Du cabinet de maître Ronald Sarah :

« *Ferme ta gueule connards de syndicalistes de merde* »

Prose à l'évidence très argumenté concernant notre appel à la mobilisation du 9 janvier.

C'est un cabinet dont une des spécialités est le droit du travail...

Le texte du cabinet de maître Myriam Marchi est sans nul doute beaucoup plus sobre puisque l'on y trouve :

« *2<sup>ème</sup> avertissement avant plainte. Stp pub* »

C'est aussi une conception particulière du dialogue social.

Il en est de même concernant le cabinet Peneau-Descourbes qui écrit « *vive l'âge pivot à 70 ans* ». Les salariés apprécieront...

Enfin, nous avons gardé le meilleur pour la fin. Le cabinet JM Cabrespine du barreau de Toulon semble connaître quelques problèmes existentiels.

Il nous transmet à cette fin le dessin ci-contre :

Et pourtant les employeurs des cabinets d'avocats sont aussi contre cette réforme ... comprenez qui pourra.

Nous en informons bien entendu le bâtonnier.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Avocats* »**

01 55 82 89 41 FAX 0494936741 CABINET JM CABRESPINE 001/001

0494936741

**L'En'robé**  
Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°168

**Le 16 janvier 2020... Tous dans la rue contre ce système de retraite par points**

A grands renforts médiatiques, on voudrait nous faire croire que désormais tout est réglé avec le courrier du premier ministre aux organisations syndicales. Pourtant tel n'est pas le cas. En effet :

- La problématique de « l'âge d'équilibre » (ex âge pivot) n'a jamais été pour nous un enjeu. Le seul combat que nous menons est le retraité et ce projet de retraite universelle à points. Ce système ainsi conçu a pour seul objectif d'assurer des équilibres budgétaires en jouant sur la baisse des pensions.
- L'âge d'équilibre est simplement mis entre parenthèse. Le courrier du premier ministre aux organisations syndicales est clair sur le sujet.
- Contrairement à ce que certains répètent, cette bataille est initiée par une intersyndicale CFE-CGC/CGT/FO/FSU/Solidaires/MNL/NEF et UNL. Cette intersyndicale comporte ainsi la majorité des organisations syndicales qui couvre une majorité du salariat. A cela il faut ajouter qu'une majorité de la population soutient le mouvement social. On peut se demander comment ce gouvernement appréhende la « démocratie sociale ».
- Le projet de loi transmis aux différents administrateurs des caisses de retraite, et non aux organisations syndicales comme affirmé, confirme les annonces que nous avons faites jusqu'alors :
  - ❖ Baisse des pensions liée au calcul de celles-ci sur l'ensemble de la carrière et non sur les 25 meilleures années. Les pensions de retraités ne pourront excéder 14% du PIB (niveau actuel) alors que le nombre de retraités va augmenter.
  - ❖ Dans notre système actuel, les interruptions de carrière (chômage, maternité...) sont prises en compte pour la durée de cotisation et le calcul de la pension. Avec leur système, un certain nombre de points serait donné sans que l'on en connaisse le nombre.
  - ❖ La valeur du point sera effectivement déterminée par un organisme composé notamment du patronat et des syndicats. Mais celle-ci n'évoluera qu'au regard des impératifs budgétaires.
  - ❖ Le gouvernement recule le départ en retraite alors que le taux d'emploi des 50-64 ans est seulement de 38% en 2018.
  - ❖ Les femmes aussi, grandes perdantes de cette réforme. Outre la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années, la majoration pour enfants est de 3% inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

**C'est pourquoi il ne faut rien lâcher...**

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42  
E-Mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) - Site Internet : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42

E-Mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) - Site Internet : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)